

Election du directeur de l'UFR des Sciences & Techniques

Recevabilité des candidatures

Scrutin du 30 septembre 2025

- Vu** le code de l'éducation et notamment son article L713-3 ;
- Vu** les statuts de l'UFR des Sciences et Techniques modifiés et approuvés par le conseil d'UFR lors de la séance du 17 janvier 2023 et par le conseil d'administration de l'université lors de la séance du 14 mars 2023 ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-128 du 26 août 2025 portant sur l'organisation de l'élection du directeur de l'UFR des Sciences et Techniques (scrutin du 30/09/2025).

Le Mans, le 18 septembre 2025

Arrêté n°SAGJ-25-132 portant sur la recevabilité des candidatures pour l'élection du directeur de la Faculté des Sciences et Techniques (Scrutin du 30/09/2025)

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 – Candidature recevable

L'arrêté SAGJ-25-128 du 26 août 2025 portant sur l'organisation de l'élection du directeur de l'UFR des Sciences et Techniques avait fixé la date limite de dépôt des candidatures au mardi 16 septembre 2025, 17 h.

Est dans ce cadre déclarée recevable pour ce scrutin la candidature suivante :

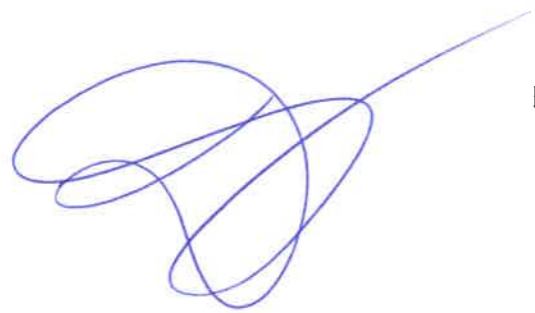
- Florent CALVAYRAC

ARTICLE 2 - Exécution

Le directeur général des services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'Université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Actes réglementaires » et « Arrêtés » et sur celui de l'UFR des Sciences et Techniques et affiché au secrétariat de direction de l'UFR des Sciences et Techniques.



Delphine LETORT